

# INSCRIPTION A LA DEMI-PENSION

2024-2025

---

## FONCTIONNEMENT

Le restaurant scolaire du lycée Jean Monnet est géré par la société ELIOR. Il fonctionne sous forme de **self-service du lundi au vendredi de 12h à 13h30**.

**L'accès au restaurant scolaire est strictement réservé aux élèves inscrits** à la demi-pension et porteurs du badge. La tarification se fait **au repas**.

Le badge est à retirer en début d'année scolaire directement auprès du chef de cuisine et est valable jusqu'à la fin de la scolarité au lycée Jean Monnet. Le badge est fourni sans frais pour les nouveaux inscrits. En cas de perte, son remplacement nécessite de régler la somme de 5 euros.

**Les repas doivent être réservés à l'avance** à partir des trois bornes du lycée (deux bornes dans l'Agora, une borne au bâtiment C) **ou via l'ENT (application Cantine) jusqu'à la veille minuit**.

Un repas peut être **annulé jusqu'à la veille minuit**. Tout repas réservé non annulé avant la veille minuit et non consommé sera préparé et donc facturé.

Pour déjeuner au restaurant scolaire il faut :

- ✓ **Avoir un compte suffisamment approvisionné**
- ✓ **Avoir réservé son repas**

## TARIFICATION EN FONCTION DU QUOTIENT FAMILIAL

La Région Île-de-France s'engage à proposer des repas de qualité et accessibles à tous dans les restaurants scolaires des lycées publics. Ses 3 engagements sont :

- Une grille unique de tarifs basée sur les ressources des familles
- Des repas complets, équilibrés et de qualité
- La lutte contre le gaspillage alimentaire

**La tarification de la restauration scolaire en fonction du quotient familial** est appliquée depuis la rentrée 2017 dans les lycées publics sur l'ensemble du territoire francilien.

Pour plus d'informations consultez le site [www.iledefrance.fr/equitables](http://www.iledefrance.fr/equitables)

En annexe le « Mode d'emploi Equitables » (tarifs 2024/2025)

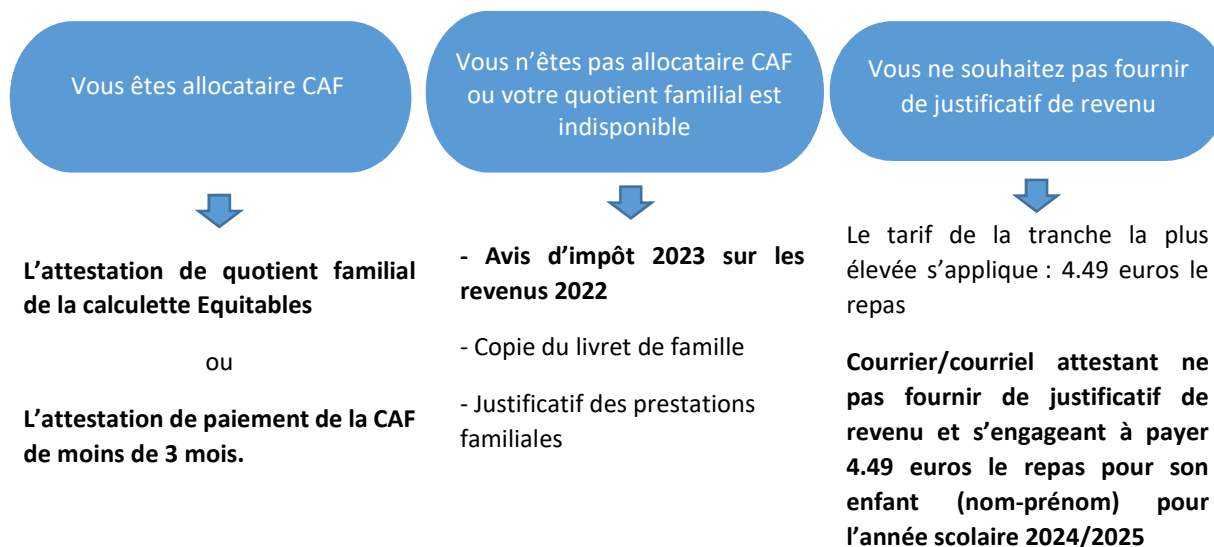


## APPROVISIONNEMENT DU COMPTE

- ✓ Par **carte bancaire** à partir de l'ENT – application Cantine
- ✓ Par **chèque** à l'ordre de ELRES ou par **espèces** auprès du chef de cuisine sur les pauses du matin ou de l'après-midi

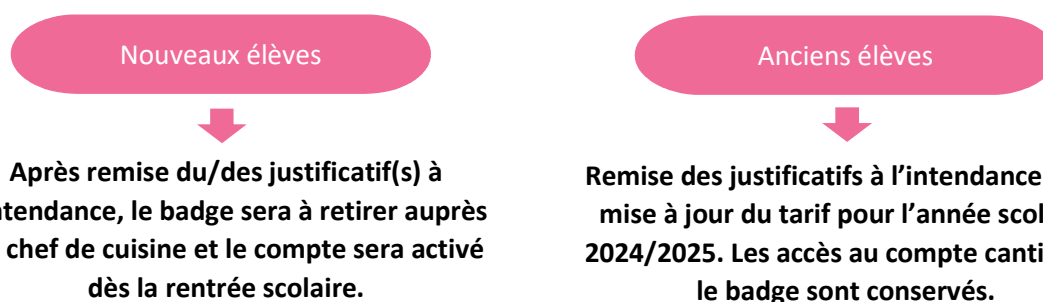
## TARIF ET INSCRIPTION – à renouveler chaque année scolaire pour tous les élèves

Pour calculer le tarif, la famille fournit au secrétariat d'intendance l'un des documents suivants :



**Pour obtenir l'attestation de quotient familial de la calculette Equitables :** Rendez-vous sur [www.iledefrance.fr/equitables](http://www.iledefrance.fr/equitables). Munissez-vous de votre « numéro de dossier » (numéro allocataire CAF). Sélectionnez l'enfant à inscrire dans la liste déroulante. Téléchargez votre attestation Equitables.

**Pour obtenir l'attestation de paiement de la CAF :** Connectez-vous à votre espace personnel CAF, cliquez sur « Mes attestations », puis « Attestation de paiement ». Cliquez sur le mois en cours et téléchargez l'attestation. Vérifiez que le nom de votre enfant apparaisse. **L'« attestation de quotient familial » de la CAF n'est pas valable.**



**IMPORTANT :** Si aucun justificatif ni courrier n'est transmis à l'intendance ou si les pièces fournies ne sont pas conformes le tarif appliqué sera de 4.49 euros par repas.

**Comment s'inscrire et nous fournir les justificatifs :**

- Par courriel à [familles.0951722f@ac-versailles.fr](mailto:familles.0951722f@ac-versailles.fr) en précisant Nom-Prénom-Classe actuelle de l'élève à inscrire
- A l'administration, ou dans la boîte aux lettres du lycée dans une enveloppe en précisant

Inscription à la demi-pension - Service Intendance, Nom-Prénom-Classe actuelle de l'élève à inscrire